

L'énergie *nous habite!*

## Administration générale

### Acceptation des comptes :

- Acceptation de la liste des comptes du mois de mars 2023 d'une somme de 47 730,94 \$.

## Aménagement du territoire

### Approbation de règlements :

- Lac-Bouchette :
  - ✓ Règlement n° 23-16 ayant pour objet de modifier son plan d'urbanisme (n° 18-15) de manière à agrandir une aire sous affectation de villégiature à même une aire sous affectation agroforestière au lac à Jean et à créer une nouvelle aire sous affectation de villégiature au lac Castor (lac Bouchard);
  - ✓ Règlement n° 23-17 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage (n° 18-16) de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme n° 18-15 modifié par le règlement n° 23-16;
  - ✓ Règlement n° 23-20 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage (n° 18-16) de manière à apporter diverses modifications;
  - ✓ Règlement n° 23-21 relatif à la démolition d'immeubles;
  - ✓ Règlement n° 23-21 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- Saint-Prime :
  - ✓ Règlement n° 2023-03 ayant pour objet de modifier son plan d'urbanisme (n° 2017-02) afin que l'ancienne avoinerie se retrouve à l'intérieur d'une zone à protéger;
  - ✓ Règlement n° 2023-04 de la Municipalité de Saint-Prime relatif à la démolition d'immeubles;
  - ✓ Règlement n° 2023-05 de la Municipalité de Saint-Prime relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- Saint-André-du-Lac-Saint :
  - ✓ Règlement n° 2023-01 relatif à la démolition d'immeubles;
  - ✓ Règlement n° 2023-02 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- Saint-François-de-Sales :
  - ✓ Règlement n° 2023-02 relatif à la démolition d'immeubles;
  - ✓ Règlement n° 2023-03 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;
- Roberval :
  - ✓ Règlement n° 2023-07 de la Ville de Roberval relatif à la démolition d'immeubles;
  - ✓ Règlement n° 2023-08 de la Ville de Roberval relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

### Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d'aide financière 2023-2024 :

- Autorisation de déposer une demande d'aide financière d'une somme de 242 575 \$ dans le Programme d'aide à l'entretien de la route Verte, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

---

La prochaine séance ordinaire  
du conseil de la MRC du  
Domaine-du-Roy aura lieu le  
mardi 11 avril 2023, à 19 h.

---

Aménagement d'une piste cyclable/Projet 16A Péribonka :

- Approbation de l'ordre de changement no 3 d'une somme de 14 108,04 \$ plus taxes.
- Autorisation de procéder au paiement à Entreprises Rosario Martel inc. selon le décompte progressif n° 4, et ce, d'une somme de 237 721,05 \$.

Autorisation de signature – Protocole d'entente avec Arbres Canada/Plantation sur les terres publiques intramunicipales :

- Autorisation au directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir avec Arbres Canada pour la réalisation de travaux de préparation de terrain et de plantation dans les blocs Saint-Méthode et Saint-André-Lac-Bouchette des terres publiques intramunicipales.

Planification opérationnelle 2023-2024 – Terres publiques intramunicipales :

- Approbation de la planification opérationnelle des terres publiques intramunicipales pour l'année 2023-2024 et autorisation de la transmettre au ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour avis.

Rejet des soumissions – Travaux de récolte de bois dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette (appel d'offres DDR-2023-TPI-001) :

- Autorisation de rejeter la totalité des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro DDR-2023-TPI-001.

## Développement territorial et socioéconomique

Système alimentaire durable – Nomination d'un représentant et octroi d'une aide financière :

- Nomination de M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Bhérer, mairesse de Saint-Prime, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein du comité du système alimentaire durable de Domaine-du-Roy;
- Approbation d'un budget de 10 000 \$ pour la réalisation d'initiatives en lien avec le système alimentaire durable.

Contribution financière – Club de golf de Saint-Prime :

- Autorisation de versement au Club de golf Saint-Prime sur le lac, d'une aide financière de 20 000 \$ par année, et ce, pour les années 2023-2024 et 2025.

Fonds des redevances hydroélectrique – Adoption de projet :

- Autorisation de verser une aide financière de 17 637 \$ pour le projet « Préparation et animation d'une journée de réflexion sur les orientations stratégiques » de la Municipalité de Chambord, et ce, dans le cadre du volet local du programme du Fonds de développement hydroélectrique.

## Transport

Approbation – Charte de projet/Amélioration de la sécurité du secteur de la côte du Cran :

- Nomination de M. Danny Bouchard pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy à l'équipe de projet formée du ministère des Transports et de la Mobilité durable, de la MRC, de la Ville de Roberval, de la Municipalité de Saint-Prime et de la communauté de Mashteuiatsh.

#### Autorisation de signature – Taxibus Mashteuiatsh–Roberval :

- Autorisation au directeur général à signer le nouveau protocole d’entente à intervenir entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, pour assurer la poursuite du service de taxibus reliant Mashteuiatsh et Roberval;
- Autorisation au directeur général à signer le projet d’entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et Taxi Rod pour assurer la poursuite du service de taxibus entre la communauté de Mashteuiatsh et la Ville de Roberval.

## Fonctionnement interne et logistique

#### Autorisation d’embauche :

- M. Charles Desbiens, conseiller sectoriel en tourisme;
- M<sup>me</sup> Julie Nadeau, conseillère en développement local;
- M<sup>me</sup> Laurie Ouellet, technicienne en génie civil (emploi étudiant).

#### Nomination – Comité de gestion/Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme :

- Nomination de M. Charles Desbiens à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy au comité de gestion de l’Entente de partenariat régional en tourisme.

## Territoire non organisé

#### Adoption de règlements :

- Règlement n° 301-2023 relatif à la démolition d’immeubles;
- Règlement n° 302-2023 relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments.

**Pour plus d’information :**